

**Torche à plasma : compte-rendu de la visite du site de Morcenx
(Aquitaine)**



**Torche à plasma : compte-rendu de la visite
du site de Morcenx (Aquitaine)
Agde, Bessan, Marseillan, Vias,
par Jean Talbotier, adhérent Cap21 Ecologie citoyenne**

La torche à plasma appartient à la société INERTAM qui a créé localement la société COFAL. Plus exactement, Inertam est un groupement d'intérêt économique entre EDF et l'association de promotion de l'utilisation de l'énergie électrique PROMETHE.

Inertam a été créé en 1972.

Depuis 2001, la location-gérance de ce groupement d'intérêt économique a été transféré à la société COFAL (compagnie landaise de fusion plasma). Cette société a été créée en 2001 par deux partenaires : EUROPLASMA et SARP Industries qui appartiennent à Vivendi environnement.

La torche à plasma de Morcenx (Aquitaine) est située sur l'ancienne centrale thermique d'Arjuzanx (village voisin). Elle occupe actuellement une superficie de 10,8 hectares.

La torche à plasma est à 750 mètres au nord-est de Morcenx-bourg et à 400 mètres des premières habitations.

Les installations fonctionnent 365 jours par an et emploient 38 personnes en direct qui travaillent en effectuant les 3x8 heures.

Les installations traitent des déchets industriels banaux et des résidus urbains de déchets provenant d'installations nucléaires de base (deux lignes de vitrification* et une ligne d'incinération)

Les installations se composent également d'une station de transit de déchets industriels.

Les volumes sont :

- 8000 tonnes de déchets vitrifiés
- 2000 tonnes de déchets incinérés
- 800 tonnes d'amiante vitrifiée
- 7660 tonnes de déchets à trier avant traitement
- 30200 tonnes de vitrifiats stockés avant qu'on ne leur trouve une utilisation

Les besoins en eau pour le refroidissement des torches et le lavage est de 60 000 m³/an.

Les rejets dans l'atmosphère sont :

- oxydes d'azote (75% de la limite réglementaire)
- oxydes de soufre
- poussières
- dioxines et furannes (**)
- fibres d'amiante

COFAL précise qu'en France, les rejets en dioxines et furannes d'Inertam-Cofal sont inférieurs aux incinérateurs d'ordures ménagères. Ce qui s'explique par le type de déchets traités. Mais dès que l'on essaiera de traiter des ordures ménagères, les résultats seront identiques à ceux de l'incinération.

Explication : les types de déchets pré-triés par la torche à plasma ne comportent pas ni les fermentescibles ni certains non fermentescibles contenus dans les déchets ménagers (piles, ampoules, etc...)

L'énergie nécessaire à l'exploitation pour la vitrification est de 3,5 mégawatts pour 8000 tonnes par an, plus 750 kilowatts pour les 2000 tonnes de déchets incinérés.

Il est bon également de préciser qu'à Morcenx (4363 habitants) est éloigné de tout.

Les villes les plus proches sont Dax et Mont-de-Marsan, chacune éloignée de 50 km, viennent ensuite Bordeaux et Bayonne, chacune à 100 km.

Il n'y a aucune autre entreprise dans la région.

A retenir donc les petits volumes traités et les quantités d'énergie dépensées.

Surtout ne pas oublier l'eau nécessaire au refroidissement des torches à plasma qui sans cela auraient une durée de vie très courte et donc seraient trop onéreuses même pour les déchets industriels banaux et les déchets industriels S.

Ce besoin de refroidissement n'est pas sans conséquences puisqu'il implique que la chaleur produite ne puisse pas être source d'énergie.

Pour ce que l'on nous promet en région d'Agde et de ses environs, en considérant une économie d'échelle la consommation d'eau serait au minimum de 1 200 000 m³ par an.

Les rejets en oxydes d'azote, de soufre, en dioxines et furannes seraient à contrôler puisqu'ils ne pourraient être inférieurs à un quelconque autre incinérateur. Ce ne sont plus des mêmes déchets dont on parle.

En conclusion, OUI il y a bien un projet d'extension à Morcenx.

Il concerne un projet de traitement des déchets industriels banaux commerciaux (plastiques, cartons, palettes).

Les volumes restent à préciser, environ 50 000 tonnes par an.

Ce qui est considéré comme une grande première.

Jean Talbotier,
Cap21 Ecologie citoyenne